

Décret du comité central de liquidation portant liquidation de la dette de l'Etat pour les ponts et chaussées, lors de la séance du 10 avril 1791

Armand Gaston Camus

Citer ce document / Cite this document :

Camus Armand Gaston. Décret du comité central de liquidation portant liquidation de la dette de l'Etat pour les ponts et chaussées, lors de la séance du 10 avril 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. pp. 684-687;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_13290_t1_0684_0000_2

Fichier pdf généré le 13/05/2019

Département du Lot.

A la municipalité de Martel, pour la somme de 36,288 l. » s. » d.
 A celle de Salviac, pour la somme de.... 10,894 8 »

Département de la Seine-Inférieure.

A la municipalité de Dieppe, pour la somme de 1,267,177 l. 11 s. 3 d.
 A celle de Tréport, pour la somme de.. 206,229 2 »
 A celle d'Envermeu, pour la somme de 44,095 3 »

Le tout ainsi qu'il est plus au long détaillé dans les décrets de vente et états d'estimations respectifs, annexés à la minute du procès-verbal de ce jour. »

(Ce décret est adopté.)

M. **Camus**, au nom du comité central de liquidation, propose le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité central de liquidation, qui a rendu compte des vérifications et rapports faits par le directeur général de la liquidation, et en exécution de ses précédents décrets sur les liquidations et le paiement de la dette de l'État, décrète qu'il sera payé aux personnes ci-après dénommées, et pour les causes qui seront désignées, les sommes suivantes, savoir :

PREMIER ÉTAT.

1° PONTS ET CHAUSSÉES, ARRIÈRE DE 1789.

Généralité d'Alençon.

A Denis Dulong	692 l.	11 s.	6 d.
A François Dumas..	141	17	9
A Pierre Deschaude- liers	2,666	13	4
Au même.....	2,293	6	8
A Sébastien Aubert .	533	6	8
A Nicolas Tremier ..	156	13	4
A Jacques Ameline .	395	»	»
A Julien l'ainé.....	1,161	»	»
A Antoine Touroude	297	»	»
A Jacques Gondouin	234	13	4
A Mathieu Lefèvre..	1,458	»	»
A Gilles Fouquet ...	2,641	»	»
A Julien l'ainé, 2° ..	473	2	3
A François Desroches	1,521	10	8
A François Dumas, 2°.	1,572	11	3
A Jean Painibert ...	860	»	»
A Gilles Fouquet, 2°	64	18	»
A Pierre Fouquet...	64	12	»
A Pierre Deschaude- liers, 2°	566	»	»
A François Desroches, 2°	4,000	»	»
Au même, 3°.....	1,754	12	»
A Gilles Fouquet, 3°	409	15	»
A Pierre Fouquet, 2°	241	16	4
Au même, 3°.....	99	»	»
A André Orfray	56	1	6
Au même	945	11	6
A Jacques Gondouin, 2°	1,203	2	10
A André Orfray, 2°..	638	6	9
Total de la généralité d'Alençon	24,142 l.	2 s.	8 d.

Généralité de Perpignan.

A Louis Pons	21,660 l.	1 s.	11 d.
Au même.....	415	6	»
Total de la généralité de Perpignan	22,075 l.	7 s.	11 d.

Généralité de Montpellier.

A Hortus père et fils	96 l.	» s.	» d.
A Verdagnes, l'ainé.	420	18	10
Total de la généra- lité de Montpellier....	516 l.	18 s.	10 d.

Généralité de Besançon.

A Pierre Amodru..	9,169 l.	14 s.	6 d.
-------------------	----------	-------	------

Généralité de Grenoble.

A Jean-Baptiste Char- vet.....	41,296 l.	13 s.	3 d.
A la veuve Guillaume Roy Girault.....	7,229	8	»
A Jean - Jacques Bruyas	1,593	17	1
A François Hottelard	6,256	15	»
A François Gousin..	266	13	4
A Jean - Jacques Bruyas, 2°.....	56	17	4
A Joseph Rioudet... A Paul Morand.....	9,973	14	»
A Claude Jay.....	6,776	1	11
A Guillaume Raynaud	839	16	7
A Jules Giroud.....	8,460	12	1
A Jean Lemoine....	6,306	2	9
Au même, qui ne pourra toucher la som- me ci-contre qu'en pré- sence du sieur Babois ou ses ayants cause... A Jean Lemoine, 3°.	87,770	11	2
A Jean - Jacques Bruyas, 3°	22,045	»	»
Au même, 4°.....	57,941	4	3
A Jean Arnaud.....	6,389	»	10
A Paul Morand, 2°... A Jules Giroud, 2°..	4,108	8	2
Au même, 3°.....	670	10	»
A Joseph Rioudet, 2°.	2,981	16	6
A Jean Degron.....	2,959	12	2
Au même, 3°.....	4,040	11	10
A Jean Degron.....	114	18	1
Au même, 3°.....	328	18	4
Au même, 3°.....	5,982	»	»
Au même, 3°.....	1,128	3	10
Au même, 3°.....	43,900	12	2
Au même, 3°.....	15,389	12	5
Au même, 3°.....	1,821	11	»
Au même, 3°.....	17,674	13	11
Au même, 3°.....	3,023	12	3
Au même, 3°.....	1,117	»	»
Au même, 3°.....	3,868	10	2
Total de la généra- lité de Grenoble.....	375,315 l.	18 s.	5 d.
Total de cette partie de l'arriéré des ponts et chaussées	431,220 l.	2 s.	4 d.

2° ARRIÈRE DU DÉPARTEMENT DES FINANCES,
OFFICES A REMBOURSER.

A Louis-Camille de Maupassant-Valmont, en rapportant les deux arrêts de correction et décharge de débet mentionné en son certificat de *quitus*, le certificat de radiation des intérêts de la somme ci-après, et la main levée de l'opposition formée par Françoise-Madeleine Le Couteulx, la somme de *cent cinq mille livres*, pour compléter le remboursement de la charge de payeur des rentes dont il était pourvu.

A Alexandre-Joseph de Maupassant-Vilbouc, la somme de *cent vingt-cinq mille sept cents livres* pour compléter le remboursement de la charge de payeur des rentes dont il était pourvu.

A la veuve Brochant, étant au droit de Pierre Sallier, la somme de *soixante mille livres*.

A la succession d'Espinasse-Longeac, la somme de *quarante mille livres*.

Au sieur de Champcenetz, étant au droit du sieur Paris de Montmartel, la somme de *cinquante mille livres*, avec les intérêts desdites trois sommes à compter du 19 mars dernier.

Pour le montant des sommes affectées sur les brevets de retenue accordés au feu maréchal de Richelieu, sur le gouvernement lieutenance générale de la ci-devant province de Guyenne, lesquelles affectations ont été confirmées par lettres patentes du 5 février 1756, enregistrées en la chambre des comptes le 23 mars suivant, et du 14 mai 1757, enregistrées en la chambre des comptes le 13 juin suivant.

3° ARRIÈRE DU DÉPARTEMENT DE LA MAISON DU
ROI, POUR L'ANNÉE 1789. CHAMBRE AUX
DENIERS.

La veuve Thirion, crémière.....	58,253 l.	7 s.	6 d.
Louis-Joseph Regnault, épicier.....	27,563	12	»
Louis-Thiéry, bou langer.....	35,036	4	2
Michel Drouault, poëlier.....	10,679	3	»
Pierre Eicolas-Simonnet, commis au commissariat général.	3,351	1	»
Marie-Joseph Maulgné, regisseur de la pourvoierie.....	133,207	4	3
François-Charles Bazui, faïencier.....	20,185	19	»
Jean Robert Gallant et Aune Urbin-Gallerant, entrepreneur des charrois.....	154,922	14	»

Total de cette partie de l'arriéré de la chambre aux deniers..... 443,199 4 11

FOURNISSEURS ET PERSONNES ATTACHÉES AU
SERVICE DE LA MAISON DU ROI.

Au sieur Tule-Berg, poëlier.....	386 l.	8 s.	» d.
Au sieur Masson, l'un des paumiers du roi	4,000	»	»
Au sieur Pajou, sculpteur, en deux ordonnances.....	2,000	»	»
Au sieur de Bonnai-			

re, et aux quinze autres valets de chambre du roi, dénommés dans un état particulier, joint aux ampliations de deux ordonnances du 31 décembre 1788, et janvier 1789.....

11,700 l. » s. » d.

A Elizabeth-Louise Le Noir de Soucy, sous-gouvernante des enfants de France.....

2,000 » »

A la dame Mackau, sous-gouvernante des enfants de France....

1,875 » »

A la dame Mackau-de Soucy, sous-gouvernante des enfants de France.....

1,875 » »

Total de cette partie de l'arriéré due aux fournisseurs et personnes attachées au service du roi.....

23,836 l. 8 s. » ».

ARRIÈRE DU PAYEMENT DE LA CONSTRUCTION DES
ÉCURIES DE MONSIEUR D'ARTOIS, SUIVANT LES
ORDONNANCES SIGNÉES DU ROI ET CONTRESI-
GNÉES GUIGNARD, POUR TRAVAUX FAITS DE
1773 à 1789.

A Hunont, couvreur.	23,478 l.	10 s.	» d.
A Bertholiny, poëlier.....	300	»	»
A Delor, charpentier.....	6,216	6	10
A Douestau, tourneur.....	61	15	»
A Le Bœuf, ferblantier.....	131	9	5
A Descartes, couvreur.....	1,000	»	»
A Mansel, menuisier.....	1,000	»	»
A Corbel, marbrier.	1,783	5	6
A Chevalier, peintre d'impression.....	1,193	14	»
A Le Clerc, menuisier.....	5,400	»	»
Aux héritiers Houet, peintre d'impression.	7,977	19	»
A Perraut, maçon.	3,500	»	»
A Bryau, charpentier.....	1,000	»	»
A Jacquin, serrurier.....	18,000	»	»
A Jallaquier, vitrier.....	2,000	»	»
A Lucas et Gandouin, plombiers....	9,000	»	»
A Brunet frères, maçons.....	26,000	»	»
A Imbaut, serrurier.....	8,500	»	»

Total de cette partie de l'arriéré de la construction des écuries d'Artois.....

116,542 l. 19 s. 9 d.

SECOND ÉTAT.

ARRIÉRÉ DES PONTS ET CHAUSSÉES DE 1789.

Généralité de Metz.

A Claude - Louis Troussey et C ^{ie}	1,365 l.	2 s.	» d.
A Jacques-Antoine Fiscal.....	645	16	»
A Jean-Pierre Jannez.....	15,275	1	6
A Louis Dre.h...	5,135	13	8
A Jean-Pierre Jannez, 2 ^o	3,186	12	9
A Claude Sallemand.	1,123	16	8
A Silvestre Jannez..	1,490	»	»
A Dominique Vagues.....	800	»	»
A Jean-Pierre Calabrerre	4,727	8	3
A Paul Mesquin....	1,477	11	»
A Jacques-Antoine Fiscal, 2 ^o	1,974	»	»
A Nicolas Doisy...	155	»	»
A Jean-Pierre Jannez, 3 ^o	2,599	10	»
A Paul Mesquin, 2 ^o .	1,328	19	»
A Jean-Pierre Jannez, 4 ^o	3,496	7	8
A Jean-Pierre Calabrerre, 2 ^o	12,703	8	11
Total de la généralité de Metz.....	57,934 l.	7 s.	10 d.

Port de Dunkerque.

A Louis Lequesne, François Louvet et compagnie.....	833 l.	6 s.	» d.
---	--------	------	------

Généralité de Nancy.

A Louis Breg.....	1,620 l.	7 s.	» d.
A Louis Georgin...	6,123	12	4
A Louis Breg, 2 ^o ...	4,474	3	5
A Jean-Baptiste Henrion.....	10,246	4	7
A Christophe Arnould.....	2,863	2	7
A Michel Carbonnar.	2,370	15	6
A Claude - Antoine Marc.....	540	9	7
A Louis Breg, 3 ^o ...	2,822	14	6
A Claude - Antoine Marc, 2 ^o	1,202	15	4
A Jean Mangin....	1,986	4	9
A Michel Carbonnar, 2 ^o	1,306	5	4
Au même, 3 ^o	4,043	17	9
A Louis Breg, 4 ^o ...	5,870	4	»
A Honoré-François.	99,909	13	8
A Jean-Baptiste Henrion, 2 ^o	4,017	4	3
Au même, 3 ^o	571	7	10
A Claude - Antoine Marc, 3 ^o	502	4	10
A Michel Carbonnar, 4 ^o	444	13	4

A Christophe Arnould, 2 ^o	1,572 l.	6 s.	» d.
A Jean Mangin, 2 ^o ..	337	13	6
A Honoré-François, 2 ^o	1,047	6	3
Au même, 3 ^o	2,800	»	»
A François Parmentier.....	4,286	2	6
A Jacques Vivenot..	1,201	11	3
A Nicolas Flamerion	3,880	16	7
A Jean Mangin, 3 ^o ..	1,910	7	8
A Richard Pierson..	1,280	»	»
A Jean-Baptiste Henrion, 3 ^o	945	2	7

Total dans la généralité de Nancy..... 171,177 l. 16 s. 11 d.

Turcies et levées.

TOURS.

A Léonard-Perault..	88,187 l.	3 s.	7 d.
A Pierre Barais.....	57,692	16	5
A Louis Hubert.....	28,024	3	4
A Michel Bouchet, subrogé à François Cordie	44,225	14	4
A Jean-Jacques Mauissant.....	53,312	14	11
A Joseph Moreau....	159,052	15	6
A François de Rouet.	24,236	5	10
A François Filledier.	20,878	17	1
A Jean Ripault.....	2,774	5	»

ORLÉANS.

A Edme Moreau.....	5,010 l.	14 s.	11 d.
A Benoit Le Brun....	34,749	1	»
A Dyé Gendrié.....	312	13	4
A Simon Aurionst..	5,521	14	7
A Charles Gendrier..	4,425	11	2
A Edme Moreau, 2 ^o subrogé à Gabriel Baucheton.....	3,366	13	6
A Dyé-Gendrié, 2 ^o ...	758	1	1
Au même, 3 ^o	4,972	8	»
A Benoit Le Brun 2 ^o .	20,035	13	»
A Charles Gendrier..	817	7	»
A Antoine Beguin... .	4,828	16	6
A Dyé-Gendrié, 4 ^o ..	1,210	2	»
A Edme Moreau, 3 ^o ..	7,084	18	3
A Benoit Le Brun, 3 ^o .	22,363	16	9
Au même, 4 ^o	9,559	8	11

MOULINS.

A François Coulloy..	8,898	11	7
A Faullui de Bauville	16,676	8	3
A Antoine Beguin... .	10,709	1	»

BOURGES.

Aux héritiers Pierre Frochot.....	7,513	2	8
A Gabriel Baucheton	8,860	2	5

Total de l'arriéré des Turcies et levées ... 656,049 l. 1 s. 11 d.

Addition aux états de l'arrière de la généralité de Paris.

A André Orfray.....	7,641	l.	4	s.	11	d.
A François Prevost..	70,895		14		7	
A Lécuse.....	131,731		9		2	
A Cheradame.....	64,088		6		1	

Total de l'addition.. 274,356 l. 14 s. 9 d.

Arrière des dépenses du jardin du roi, faites sous l'intendance de M. de Buffon.

A sieur Biard, pa- veur.....	23,405	l.	2	s.	10	d.
A Connétable, car- releur.....	2,513		12		»	
A Cottini, poëlier..	12,818		6		»	
A Dumas, menui- sier.....	35,840		10		9	
A de La Planche, sculpteur.....	4,304		2		10	
A Farcy, plombier..	20,203		6		2	
A Forget, toiseur..	1,152		15		»	
A Gandelet, cou- vreur.....	9,417		17		1	
A Jérôme, vitrier..	12,340		6		11	
A Pecquerie, pein- tre.....	11,787		8		2	
A Thury, fondeur..	9,358		7		4	
A Tirel, charpen- tier.....	155,962		9		10	

Total de cette partie
de l'arrière du jardin
du roi..... 299,104 l. 4 s. 11 d.

Remboursement du droit d'échange.

A sieur et dame de Ventimille, représen- tant les sieur et dame de Lys, et la dame La Jeanne.....	550	l.	»	s.	»	d.
A Poret-Blasseville.	300		»		»	
A Comblet.....	150		»		»	
A Louis Le Coul- teux.....	700		»		»	
A Descorches.....	150		»		»	
A dame de Berin- ghen.....	200		»		»	
A Rondel, subrogé au sieur Guirane....	200		»		»	
A La Borde de Mé- réville, subrogé aux sieurs de Fourcy et Micault-d'Harvelay...	900		»		»	
A Desplanches.....	250		»		»	
A Vergniol.....	450		»		»	
A Vion.....	400		»		»	
A Baugy.....	200		»		»	
A Du Busquet, re- présentant Pierre-Paul Coignet.....	150		»		»	
A Rostaing.....	200		»		»	
Aux ayants cause de Trudaine.....	1,000		»		»	
A Seguin-Brillac..	350		»		»	
A Bourienne.....	150		»		»	
Aux ayants cause Bi- guon.....	250		»		»	

A Guillebon, en rap- portant par lui les ori- ginaux de ses quit- tances de finance, dûment déchargées du contrôle général.....	250	l.	»	s.	»	d.
A Rouvière.....	990		»		»	
A Frottier de La Mes- selière.....	540		»		»	
A Des Perriers.....	60		»		»	
A Bremontier des Hauts-Champs.....	150		»		»	

Total des rembour-
sements des droits d'é-
change..... 8,540 l. » s. » d.

Engagement du domaine de Pujaudran.

A Jean-François-Mi- chet Polastron La Hil- lière, pour rembour- sement de la finance dudit engagement, la somme de 3,600 livres, ci.....	3,600	l.	»	s.	»	d.
--	-------	----	---	----	---	----

« Avec les intérêts à compter du 1^{er} janvier 1789, à la charge, par tous les dénommés aux deux états ci-dessus, de se conformer aux lois de l'Etat, pour l'obtention des reconnaissances de liquidation et mandats sur la caisse de l'extraordinaire. »

(Ce décret est adopté.)

M. **Camus**, au nom du comité central de liqui-
dation, propose, à l'occasion de quelques difficul-
tés survenues dans la caisse de l'extraordinaire,
le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale décrète que les parties
des différents emprunts qui sont sorties en rem-
boursement par la voie des derniers tirages, pour
être payées dans le cours de la présente année,
seront payées à la caisse de l'extraordinaire, en
suivant les formes établies par les lois de l'Etat,
pour le paiement des autres parties semblables
déjà sorties en remboursement pour les années
précédentes. » (Adopté.)

M. **Camus**, au nom du comité central de liqui-
dation. J'ai l'honneur d'annoncer à l'Assemblée
que le brûlement des assignats qui s'effectuera à
la caisse de l'extraordinaire vendredi, prochain
15 avril, sera de la valeur de 10 millions.

M. **le Président** lit une note du ministre de
la justice ainsi conçue :

« Le roi a donné son acceptation ou sa sanc-
tion le premier de ce mois,

« 1^o Au décret de l'Assemblée nationale du
31 mars, concernant les recouvrements et comp-
tabilités de la ferme générale, de la régie gé-
nérale des percepteurs des impôts indirects, sup-
primés dans les pays d'Etats, la vente du tabac.

« 2^o Et le 3, au décret du 29 mars, relatif à la
nomination du sieur Drion, à une place de juge
de paix dans le canton d'Autry.

« 3^o Au décret du même jour, relatif à la liqui-
dation d'offices ministériels supprimés.

« 4^o Au décret du même jour, relatif à l'acqui-
sition à faire par le directoire du département de
l'Yonne, du palais épiscopal d'Auxerre.

« 5^o Au décret du même jour, concernant les